

## #APPRENTISSAGE

KÉSACO ?

L'apprentissage est un dispositif permettant d'apprendre un métier en alternant entre périodes de formation pratique en entreprise et périodes de formation théorique en centre de formation. L'apprenti est donc un salarié durant la préparation de son diplôme.

## LES AVANTAGES

DE L'APPRENTISSAGE

- + Être rémunéré tout au long de sa formation ;
- + Bénéficier des mêmes droits que les salariés de l'entreprise (congés, protection maladie, maternité,...) ;
- + Apprendre un métier sur le terrain auprès d'une équipe de professionnels ;
- + Être accompagné par un maître d'apprentissage tout au long de sa formation ;
- + Préparer un diplôme sans payer de frais pédagogiques. *Coût de la formation et prise en charge des frais pédagogiques par le financeur (OPCO,...). Art.11 Code du Travail/Loi n°2018-771*

## BÉNÉFICIEZ

- + Prêt de matériel informatique possible ;
- + Aide de 500€ pour passer son permis ;
- + Carte d'étudiant des métiers permettant de bénéficier de réductions tarifaires identiques à celles des étudiants de l'enseignement supérieur.

AVEZ-VOUS UNE QUESTION

## ADMINISTRATIVE ?

Toute l'équipe du CFA ARASSM vous accompagne dans toutes vos démarches administratives.

### CFA ARASSM

**A :** 1b Rue René Hirschler - 67000 Strasbourg

**T :** +33 3 67 34 32 00

**E :** cfa@arassm.fr

**W :** www.arassm.fr

AVEZ-VOUS UNE QUESTION

## PÉDAGOGIQUE ?

Vous avez la possibilité de réaliser le diplôme d'accompagnant éducatif et social dans l'une de nos écoles partenaires :

### INSTITUT DE FORMATION DU DIACONAT :

**COLMAR - INGWILLER - MULHOUSE**

**T :** 03 89 21 22 50

**E :** institut.formation@diaconat-mulhouse.fr

### TOUT SAVOIR SUR L'ACCESSIBILITÉ : RÉFÉRENT HANDICAP

**T :** 03 89 21 22 50

**W :** www.diaconat-formation.fr

Un réseau d'établissements bien développé et implanté dans toute l'Alsace.

**Colmar – Mulhouse – Altkirch – Saint-Louis - Ingwiller**



## ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF ET SOCIAL

PAR LA VOIE DE L'APPRENTISSAGE

# LE MÉTIER

#ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF ET SOCIAL

L'accompagnant éducatif et social (AES) réalise une intervention au quotidien visant à compenser les conséquences d'un handicap, quelles qu'en soient l'origine ou la nature. Il prend en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie, au mode de vie ou aux conséquences sociales de vulnérabilité, pour permettre à la personne d'être actrice de son mode de vie.

## LES PRÉREQUIS

- ✓ Aucune condition de diplôme ;
- ✓ Avoir au moins 18 ans et au plus 30 ans à la date de l'entrée en formation. Pas de limite d'âge pour les apprentis reconnus travailleurs handicapés ;
- ✓ Avoir été admis aux épreuves de sélection (selon les modalités du concours d'entrée).
- ✓ Allègement possible en fonction des diplômes obtenus précédemment.

## FORMATION NIVEAU 3

L'ensemble de la formation comprend 1407 heures en institut de formation et en stage réparties comme suit.

### 546 heures

Enseignement en institut de formation auxquelles s'ajoutent 21 heures consacrées à l'attestation de formations aux gestes et soins d'urgences de niveaux 2.

### 840 heures

Enseignement pratique en entreprise.

# LA FORMATION

#ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF ET SOCIAL

## DÉLAI ET MODALITÉS D'ACCÈS

3 à 4 mois.  
Sélection conformément à la réglementation en vigueur.

## LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

- 1 Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un accompagnement adapté à la situation de la personne, de ses besoins, de ses attentes, de ses droits et libertés ;
- 2 Établir une relation attentive de proximité en fonction des capacités et potentialités de la personne dans toutes ses dimensions (physique, physiologique, cognitive, psychologique, relationnelle et sociale) ;
- 3 Soutenir et favoriser la communication et l'expression de la personne qu'elle soit verbale ou non verbale ;
- 4 Participer au bien-être physique et psychologique étapes de sa vie ;
- 5 Contribuer à la prévention de la rupture et/ou la réactivation du lien social travailler en lien ;
- 6 Travailler en lien avec une équipe et sous la responsabilité d'un professionnel encadrant référent ;
- 7 Utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des personnes.

## LE DÉROULEMENT

La formation se déroule en alternance entre le terrain d'apprentissage (l'employeur), le stage pratique (chez ou hors employeur) et l'institut de formation.

L'accompagnement pédagogique de l'apprenti est assuré par un maître d'apprentissage chez l'employeur.

L'apprenti bénéficiera en outre, tout au long de la formation, d'un suivi individuel par l'équipe pédagogique de l'Institut de Formation.

Des échanges réguliers auront lieu chez l'employeur, entre le maître d'apprentissage, l'apprenti et l'équipe pédagogique.

# LA FORMATION

#ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF ET SOCIAL

## LES MÉTHODES MOBILISÉES

Les enseignements sont dispensés sous forme de cours magistraux, travaux personnels guidés, classes inversées, formation à distance (Google éducation), travaux pratiques, exercices d'application.

## LA CERTIFICATION

Les épreuves de certifications concernent les 5 blocs de compétences. Chaque bloc associe une épreuve écrite et/ou orale et l'acquisition des compétences sur les lieux de stage, évaluées à la fin des périodes de pratiques. La validation de l'AFGSU est organisée au cours de la formation.

*(Pour plus d'information, rendez-vous sur l'arrêté du 30 août 2021 relatif au diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social)*

## POURSUITE D'ÉTUDES

Moniteur éducateur, éducateur de jeunes enfants, éducateur spécialisé, assistant de vie aux familles ou technicien de l'intervention sociale et familiale,... Il existe des allègements et dispenses pour les AES quand ils souhaitent obtenir certains diplômes.

## DATES DE LA FORMATION ET INSCRIPTION

Se référer au site Internet :

[www.diaconat-formation.fr](http://www.diaconat-formation.fr)

## DÉCOUVREZ LE TABLEAU DES DISPENSES ET ALLÈGEMENTS :



SCANNEZ LE QR CODE  
POUR CONSULTER LE DOCUMENT